



FICHE D'IMPACT

CLARIFICATION ET TRANSFERT DES COMPETENCES ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE D'AMBES

SOMMAIRE

1. Effectifs

- Périmètre de clarification et/ou de transfert
- Effectifs transférés : fonctionnaires et non titulaires
- Direction d'affectation des agents

2. Effets sur l'organisation :

- Lieu de travail et résidence administrative
- Temps de travail (modalités de calcul du temps de travail)

3. Rémunération et droits acquis :

- Rémunération (régime indemnitaire, compléments, avantages accessoires)
- Déroulement de carrière (règles d'avancement mini/maxi ; ratios ; commission administrative paritaire (CAP))
- Avantages acquis et prévoyance santé

1. Effectifs

1.1 Agents rejoignant la Métropole au titre de la clarification de compétence

Direction d'origine/ Direction d'accueil	Titulaire			Total général
	A	B	C	
PROPRETE ENVIRONNEMENT				
Direction gestion de l'espace public – Pôle Territorial Rive Droite (PTRD)			2	2

2-1 Lieu de travail et résidence administrative

La résidence administrative des agents est fixée à l'Hôtel de Métropole, Esplanade Charles de Gaulle.

Pour la réalisation des missions, les agents transférés de la commune d'Ambès pourront être localisés sur l'ensemble des sites de Bordeaux Métropole selon leur direction d'affectation.
A la mise en place des services la localisation des directions d'affectation est la suivante :

	direction d'affectation	localisation	Agents
Pôle territorial rive droite (PTRD)	Direction gestion de l'espace public -PTRD	Lormont Carriet	2